Malsain désir de durer

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **36 (1999)**

Heft 1372

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1014527

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

(Re)lu

QUI SE SOUVIENT de *L'Homme sans qualités*, de Robert Musil, notera avec amusement que les problèmes rencontrés par les organisatrices et les organisateurs de l'Expo.01 sont identiques à ceux évoqués, en plus de 1700 pages, par l'écrivain autrichien. Une lecture indispensable pour patienter jusqu'en 2001 (2002).

« (...) En effet, dit son Altesse en guise de conclusion, si nous désirons donner ainsi un témoignage non négigeable de notre force et de notre unité, nous n'en pensons pas moins à l'intérêt international, puisque d'heureuses relations entre les membres de la famille européenne ne peuvent reposer que sur l'estime réciproque et le respect de la puissance d'autrui. Elle se borna ensuite à répéter encore une fois qu'une démonstration de force aussi spontanée devait réellement naître du cœur du peuple, donc être dirigée d'en haut, et que cette assemblée avait été convoquée pour en découvrir les moyens. Si l'on veut bien se souvenir que Son Altesse n'avait encore trouvé peu de temps auparavant qu'une liste de noms, à quoi était venue s'ajouter du dehors l'idée d'une ‹Année autrichienne›, on notera un progrès considérable, et cela d'autant plus que Son Altesse n'avait même pas dit toute sa pensée.

»Après cette allocution, Diotime prit la parole pour expliquer les intentions du Président. La grande action patriotique, déclara-t-elle, devait trouver un grand but qui naquît, comme l'avait dit Son Altesse, du cœur même du peuple. ‹Nous qui sommes réunis ici aujourd'hui pour la première fois, nous ne nous sentons pas appelés à définir d'ores et déjà ce but; nous nous sommes réunis pour le moment dans le seul désir de créer une organisation qui rende possible l'établissement des suggestions conduisant à ce but.› C'est en ces termes qu'elle ouvrit la discussion.

»Il n'y eut d'abord qu'un long silence. Enfermez dans une même cage des oiseaux d'origine et de chant différents, qui ignorent ce qui les attend, ils commencent par observer exactement le même silence.» *gs*

Robert Musil, *L'Homme sans qualités*, Seuil, 1956.

CONSEIL FÉDÉRAL

Malsain désir de durer

Le retrait simultané d'Arnold Koller et de Flavio Cotti a tout à la fois surpris et réjoui. Surpris parce que les conseillers fédéraux ont pris la mauvaise habitude de décider en solitaires, du moment de leur départ, sans se préoccuper du nécessaire renouvellement régulier du collège gouvernemental et des conditions de leur succession. Une habitude illustrée récemment par un Jean-Pascal Delamuraz s'accrochant à son poste malgré la maladie.

Réjoui car une double vacance élargit quelque peu la liberté de choix des députés, limitée par des règles, écrites et non écrites, fort contraignantes: clause cantonale – qui, espérons-le, disparaîtra prochainement – parti politique, voire telle tendance au sein du même parti, régions et langues, sexe. Dans ces conditions, le choix se réduit à peu de chose et la probabilité d'élire la personne la plus qualifiée tend vers zéro. Ce scénario d'une vacance multiple est rare puisqu'il faut remonter à 1986, puis 1973 – triple vacance – pour retrouver pareille occasion.

Fin des règnes interminables

Laissons là le bilan des deux magistrats sortants, largement brossé par les médias. Si le professeur appenzellois nous a paru souvent timoré, parfois jusqu'à la paralysie, et l'ego démesuré de l'avocat tessinois nous a plus d'une fois irrité, les deux hommes ont mené à bien plusieurs dossiers importants. Une chose est sûre, tous deux sont restés en place trop longtemps. La lassitude se lisait d'ailleurs sur leurs traits.

Certes les conseillers fédéraux de l'après-guerre ont quelque peu modéré leur dur désir de durer. On ne retrouve plus, dans la Suisse contemporaine, des règnes interminables tels ceux de Karl Schenk (32 ans), Adolf Deucher (29 ans), Giuseppe Motta (28 ans) ou Emil Welti (25 ans), des magistrats qui souvent mouraient en fonction. Mais plus récemment Max Petitpierre (17 ans), Kurt Furgler (15 ans), Hans-Peter Tschudi et Jean-Pascal Delamuraz (14 ans) n'ont pas mesuré leur peine.

Aujourd'hui, de telles durées ne sont plus tolérables. Le travail de chaque conseiller fédéral a augmenté de manière significative, de par les compétences nouvelles dévolues à la Confédération et de par la nature des tâches, dont les solutions exigent souvent des contacts internationaux. Dans aucun pays démocratique les ministres ne restent en place plus de deux, trois ou cinq ans. Les premiers ministres qui se sont accrochés, tels Margaret Thatcher et Helmut Kohl, ont mal fini. Or nos magistrats, on l'oublie souvent, sont, collectivement, des premiers ministres.

Le pouvoir use, nous pouvons le lire au fil des ans sur le visage des conseillers fédéraux. À cette fonction, une année compte double, admettent les plus conscients d'entre eux. Par ailleurs, l'évolution économique et sociale, celle des valeurs aussi ont pris un tel rythme que l'action gouvernementale, pour rester en prise avec la réalité, exige des compétences et des regards renouvelés.

Dans ces conditions, deux mandats, dix ans exceptionnellement, devraient devenir la règle. Une règle non écrite mais respectée par les magistrats et, s'il le faut, appliquée par les partis gouvernementaux. Rien n'empêche ces derniers de signaler à leurs conseillers fédéraux qu'ils présenteront de nouveaux candidats à l'échéance d'une législature et de rompre ainsi avec le rituel du renouvellement automatique et quadriennal du gouvernement. La conduite politique du pays y gagnerait en dynamisme et profiterait mieux des qualités exécutives qui aujourd'hui ne peuvent s'exprimer pour cause d'occupation prolongée des sièges. Et qu'on ne vienne pas nous dire que la continuité de la politique en pâtirait: le système suisse, au-delà des personnes, est structurellement conçu pour la continuité.

On attend l'annonce de la démission de Kaspar Villiger et d'Adolf Ogi. *jd*

Précision

DANS *DP* 1371, nous mentionnions que l'Association transports et environnement (ATE) avait dû engager quelque 3 millions de francs pour faire aboutir son initiative «Rues pour tous». En fait l'ATE nous indique qu'elle n'a dépensé jusqu'à maintenant que 700000 francs environ. La somme de 3 millions est le budget prévu pour la totalité de l'opération, y compris la votation populaire.

L'augmentation des cotisations dès 2000 (+ 5 francs), qui doit être avalisée par l'assemblée des délégués, n'est pas liée aux coûts de l'initiative mais au fait que le montant des cotisations n'a pas bougé depuis 1993. *réd.*